

Conférence de presse 29 août 2007
Propos de Pascal Corminboeuf

Nous recevons ces jours la 1^{ère} facture de l'insouciance ou de l'ignorance. Cette facture est triple.

- la première partie concerne la santé humaine
- la deuxième les coûts d'assainissement
- la troisième concerne les pêcheurs de tout le centre du canton

Devant la réalité des faits, le Conseil d'Etat n'a pas d'autre choix que l'interdiction de la pêche sur tout le tronçon concerné. La France vient de décider une telle interdiction sur tout le Rhône entre Lyon et la Méditerranée après avoir dans un premier temps interdit seulement la consommation de poissons.

Dans sa séance d'hier, le Conseil d'Etat a délégué les personnes présentes ici pour donner le maximum d'informations possibles en l'état.

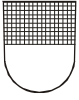
Il ne s'agit pas de regarder la réalité d'hier avec les yeux de ceux qui connaissent aujourd'hui les risques de telles décharges.

Aujourd'hui nous avons heureusement intégré aux activités industrielles le principe de précaution qui renforce par cette découverte sa justification.

Nous savons que le poisson a la particularité de concentrer dans ses graisses des substances indésirables et la démonstration en avait déjà été faite il y a un peu plus de 20 ans lors de la catastrophe de Tchernobyl. La pêche avait été interdite sur certains lacs, notamment au Tessin.

Le Conseil d'Etat ne peut pas aujourd'hui répondre à toutes les interrogations. De nombreuses investigations sont encore en cours et les informations sur les autres mesures, notamment les mesures de contrôle et d'assainissement seront communiquées dès que possible et au fur et à mesure de l'avance des réflexions et des travaux.

La population concernée aura aussi l'occasion d'être informée par le médecin cantonal, le Dr Lee, lors d'une séance à laquelle elle sera invitée.



CONFERENCE DE PRESSE 29 AOÛT 2007

Allocution de Mme Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, directrice de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg

Madame, Monsieur,

La Direction de la santé publique et des affaires sociales est concernée de près par la mesure d'interdiction de pêche décidée par le Conseil d'Etat hier. Car il s'agit avant tout d'une mesure préventive de santé publique. Dans ce cadre, il m'importe de souligner qu'aucun risque aigu n'est encouru par les consommateurs. De même, il n'y a pas de risque de contamination par contact avec l'eau, lors d'une baignade par exemple, ou lors d'une ingestion occasionnelle de l'eau des zones concernées.

Comme vous le constaterez, les différents services des trois directions concernées, la DIAF, la DSAS et le DAEC, ont travaillé et travaillent toujours d'arrache pied pour disposer des informations qui nous permettent de prendre les choses en main et de faire ce qu'il convient pour le présent et mais également pour l'avenir.

Je tiens, avant de passer la parole aux différents experts, à souligner l'importance que le Conseil d'Etat donne à une information transparente. La conférence de presse d'aujourd'hui est un premier pas, mais nous allons continuer à informer régulièrement les médias et la population des suites liées à la problématique de cette contamination. Une séance d'information publique est prévue prochainement, à laquelle participeront les personnes qui sont présentes aujourd'hui. Dès aujourd'hui, les questions qui se posent et ne manqueront pas de se poser au sein de la population seront traitées sur nos sites internet.

Nous payons aujourd'hui la facture de l'ignorance mais également de la légèreté qui a prévalu durant des années en matière de gestion de l'environnement, pas seulement chez nous, mais partout ailleurs.

L'héritage des années passées doit nous faire réfléchir sur l'importance que nous voulons accorder à l'avenir à la question de la protection de notre lieu de vie.